COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ. Francoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs:

Etienne SERNA à Pierre CASABONNE Marianne PAPAREMBORDE à Aimé SOUMET Laurent KELLER à Aracéli ETCHENIQUE **Bernard AURISSET** à Sandrine HIRSCHINGER Jacques NAYA à Daniel LACRAMPE Maylis DEL PIANTA **Denise MICHAUT** à Bernard UTHURRY à Marylise GASTON Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET à Marthe CLOT Christophe GUERY à Michel ADAM Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE Jean-Jacques DALL'ACQUA Maïté POTIN

Suppléants :

Gérard DARSONVILLE

Marthe CLOT Alain QUINTANA suppléant de Henri BELLEGARDE suppléante de Jean LASSALLE

suppléant de Gérard BURS

Absents:

Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOIPE (excusé), Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Elisabeth MIQUEU

REÇU

RAPPORT N° 31-181108-ENV-

Le 1 9 NOV. 2018

SOUS - PREFECTURE

DECHÈTERIE LANNERETONNE : ACQUISITION DE TERRAINLORON Ste MARIE

M. CASABONNE indique que la déchèterie d'OLORON-SAINTE-MARIE, Zone Lanneretonne, accueille depuis plusieurs années un flux très important de véhicules (plus de 50 véhicules par heure constatés en période de pointe).

Ce flux génère des problèmes de sécurité, sur la voie publique d'accès du fait notamment d'une file d'attente allant souvent jusqu'au rond-point, ainsi que sur le quai de la déchèterie pour les manœuvres des véhicules avec remorque.

Afin d'améliorer ces conditions d'accès, le SICTOM a étudié une reconfiguration du site et propose d'aménager le bas de quai en plateforme de dépôt des déchets verts et des gravats, et de créer une voie de desserte indépendante.

Outre l'intérêt principal de fluidification et sécurisation du trafic au sein et aux abords de la déchèterie, cette solution présente deux autres intérêts : faciliter « le vidage » des déchets, compte-tenu des difficultés rencontrées par les usagers avec les barrières de sécurité, et libérer des places à quai pour optimiser le tri.

Pour ce faire, à la demande du Comité de Pilotage du SICTOM réuni le 22 juin 2018, Monsieur le Président a sollicité la ville d'OLORON-SAINTE-MARIE pour d'une part acquérir la parcelle L867 et d'autre part obtenir un droit de passage sur le chemin rural situé en limite de propriété (cf. le plan joint en annexe).

En date du 24 septembre 2018, la ville d'OLORON-SAINTE-MARIE a délibéré favorablement relativement à cette demande et à la vente de la parcelle L867 pour l'euro symbolique.

Il est à noter que l'aménagement schématisé sur le plan joint en annexe représente une solution à court terme. Le SICTOM étudie la perspective que pourrait offrir une éventuelle acquisition de la parcelle L18, ce qui permettrait à moyen terme de disposer d'une emprise foncière plus importante pour y réaliser une installation du même type.

Les crédits correspondants sont inscrits dans la section investissement du BP 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

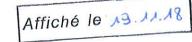
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle L867, d'une surface de 932 m², appartenant à la commune d'OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant d'un euro,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dont notamment l'acte authentique de vente ou l'acte en la forme administrative.
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser tous les travaux nécessaires à l'aménagement du site.
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

REÇU

SOUS - PREFECTURE Le Président

Suivent les signatures

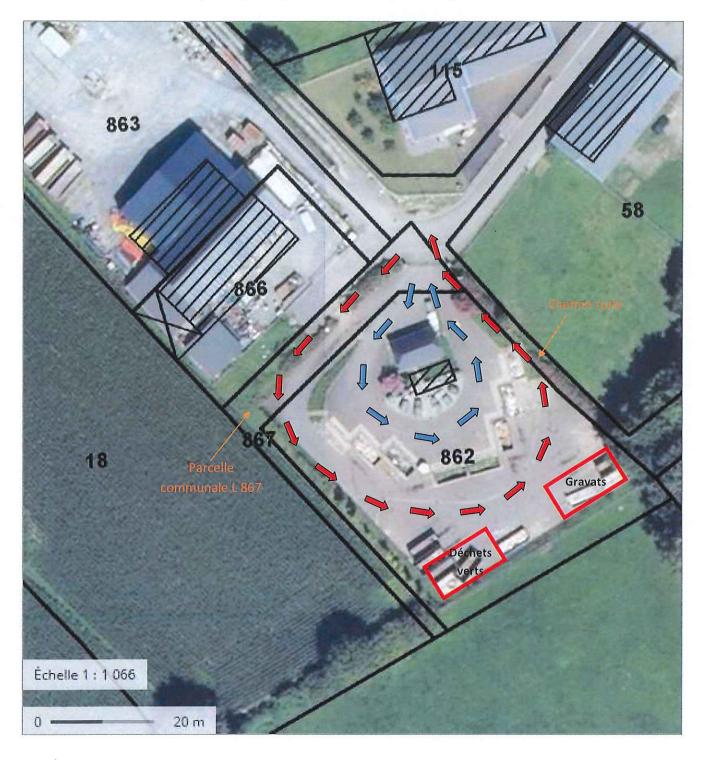


Daniel LACRAMPE

Déchèterie Lanneretonne

Croquis du projet de réaménagement

Le croquis du projet est à observer sur fond de photo aérienne. Fond de carte issu du site Géoportail.gouv.fr ; à noter un décalage entre la photo aérienne et le plan cadastral.



Voie de circulation à créer pour desservir des plateformes de stockage des déchets verts et des gravats